

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

Etaient présents : Mmes, FUMEY, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents excusés : Mmes FRANCOIS et VINCENT, Mr FOUCCUE

### **CONVENTION ANIMATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « QUOI DE NEUF 2024 » AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer une convention avec le Département de l'Aude, Bibliothèque Départementale de l'Aude et l'intervenant « Mr Olivier FAURE » 11200 ST ANDRE DE ROQUELONGUE » dans le cadre de la manifestation « quoi de neuf 2023 ».

Il est précisé dans cette convention que la commune mettra à disposition gratuitement la salle Lagarrigue pour la manifestation et s'engage à verser une participation à l'intervenant correspondant aux frais de déplacement pour un montant maximum de 50.00 €

### **PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

L'assemblée entérine la décision d'octroyer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la commune, le comité social territorial du centre de gestion de l'Aude ayant donné un avis favorable aux modalités de versement.

### **CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES SENIORS**

Véritable enjeu de santé publique et de cohésion sociale, lutter contre l'isolement, c'est lutter contre les fragilités et retarder l'entrée dans la dépendance. Face à ce constat, institutions, collectivités et associations de l'Aude s'engagent à coopérer ensemble dans le cadre d'un réseau départemental autour des valeurs fondamentales communes avec pour objectif de rompre l'isolement social des Audoises et des Audois. Le Conseil Municipal décide de signer la charte d'engagement des acteurs contre l'isolement social des seniors.

### **AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES AVEC L'ASSOCIATION « LES JARDINS PARTAGES DE L'AIGUEBELLE »**

L'association « les jardins partagés de l'Aiguebelle » a renvoyé un nouvel avenant avec les modifications demandées par la commune (parcelles à ôter et durée de l'avenant à modifier). Toutefois, cette convention n'a pas été encore signée car les membres souhaitent participer à la prochaine assemblée générale prévue le 9 mars 2024 pour obtenir des informations complémentaires quant aux terrains supplémentaires.

### **RENOUVELLEMENT CDD**

L'assemblée décide de reconduire le CDD d'un agent technique jusqu'au 31 août 2024.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE NAGEURS SAUVETEURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DU LAMPY**

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers nageurs sauveteurs ainsi que le matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance de la baignade ouverte au public du Lampy et confirme que la baignade débutera du 06 juillet jusqu'au 25 Août 2024. Le coût de cette prestation est fixé à 56.00 € par jour et par sauveteur.

## POINT SUR LES SUBVENTIONS

Un point sur les subventions demandées par la commune auprès de la Région pour le projet du vallon de l'Aiguebelle est effectué par Monsieur le Maire. Celui-ci précise qu'une première demande de subvention avait été faite fin octobre 2022, restée sans réponse de la part de la Région car la commune n'avait pas déposé de permis d'aménager, le Département de l'Aude et le l'Etat, pour leur part avait octroyé des subventions. La Région a donc demandé à la commune d'annuler cette première demande et de renouveler la demande (ceci entraînant l'annulation des subventions octroyées par le Département de l'Aude et l'Etat). Par conséquent, la commune a redéposé un nouveau dossier sur la plateforme dématérialisée fin octobre 2023 en priorisant les travaux relatifs à la cascade et la signalétique.

Monsieur le Maire s'est rendu à deux réunions consécutives à la Maison de la Région à Carcassonne pour promouvoir ce dossier et connaître l'avancée du dossier.

Lors de la dernière réunion, il lui a été précisé qu'une nouvelle plateforme dédiée aux demandes de subvention spécifique à la Région allait être mise en service au mois de mars et que la commune devrait de nouveau redéposer le dossier de demande à ce moment-là avec une réponse au mieux au mois d'Août 2024 voire septembre 2024. Les montants attribués par le Département et l'Etat devraient nous parvenir quant à eux, courant avril 2024.

Le Conseil Municipal attend donc toutes ces notifications de subventions pour se positionner sur ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de carte de remerciements suite à l'envoi de courrier de condoléances
- Une révision des tarifs est faite pour la location de différents gîtes suite aux différents travaux de rénovation effectués.
- Lecture d'un courrier du glacier PARAD'IES qui souhaite stationner son camion soit sur l'emplacement parking soit aux abords du lac du Lampy. Une réponse lui est faite de se rapprocher soit auprès du Département soit auprès de VNF.
- Lecture d'un mail reçu du chef de projet pour le Service National Universel nous informant d'un séjour de 196 jeunes volontaires au VVF de Saissac du 8 avril au 20 avril 2024.
- Un RV est pris avec Mr Paul Palau et Mme Nathalie Nahoum pour un projet d'exposition d'une photo du village de Saissac sur les grilles des jardins du Luxembourg à Paris.
- Un point rapide sur le budget de l'eau/assainissement 2024 est fait par Monsieur le Maire. En effet, lors de sa préparation, un déficit est constaté dans la section exploitation malgré la hausse des tarifs 2024. Une discussion devra donc être engagée quant aux prochains budgets.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

